

Missions d'audit

EXPERTISE COMPTABLE
CONSEIL ET GESTION
FISCALITÉ
SOCIAL ET RH
JURIDIQUE
AUDIT



Votre réussite, c'est un peu notre fierté
(et notre meilleure pub, soyons honnêtes).

Transmettre, céder, racheter, fusionner... Autant d'actes essentiels qui nécessitent une réelle clairvoyance pour agir. Nos experts et commissaires aux comptes sont à vos côtés pour vous éclairer et vous permettre d'agir en connaissance de c(l)ause. Mais pas que... Nous sommes là aussi pour vous accompagner au quotidien et veiller au bon déroulement de la vie de votre entreprise.

Audit légal

En France, l'audit légal est exercé dans le cadre du commissariat aux comptes et du commissariat aux apports et/ou à la fusion. Les missions d'audit légal reposent sur le strict respect de règles d'indépendance et de conflit d'intérêts et sont fondées sur l'application des normes d'audit nationales et internationales :

- **audit** des comptes annuels et **émission** d'un rapport se prononçant sur la régularité et la sincérité des comptes,
- **Examen** des modes de fonctionnement et d'organisation internes de l'entité (contrôle interne),
- **contrôle** de la sincérité des informations adressées aux tiers,
- **rappo**rt spécial sur les conventions réglementées,
- **prévention** des difficultés financières.

Audit contractuel

L'audit contractuel est un service qui vous permettra d'évaluer l'entité auditee et d'avoir une opinion sur sa santé financière, sur l'organisation de ses fonctions, sur les procédures existantes ou non...

Il est particulièrement indiqué lors des opérations suivantes :

- **rachat** d'entreprise,
- **apports partiels d'actif, fusions, reprise de société**,
- **vérifications** en cas de garantie de passif,
- **plan de continuation**,
- **restructuration**,
- **accompagnement du dirigeant** dans son organisation, coûts cachés, dysfonctionnements, études des procédures, etc.

